

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN**

SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze et le quatorze du mois de novembre, à neuf heures trente, le bureau du conseil d'administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans les locaux de la mairie d'Anglès, Place de la Mairie, sous la présidence de M. Michel BENOIT.

Participent à la séance :

Colonel Christophe DULAUD, directeur départemental,
Lieutenant-colonel Florian SOUYRIS, directeur adjoint,
Mme Céline ALBERT, chef du groupement ressources humaines et formation,
M. Francis CAUSSIGNAC, chef du service finances et commande publique.

Présents: Membres à voix délibérative :

MM. Michel BENOIT, Jean-Paul RAYNAUD, Jacques THOUROUDE, Jean-Michel BOUAT.

Absent excusé:

Georges BOUSQUET.

Secrétaire :

Colonel Christophe DULAUD, directeur départemental.
Nombre de membres à voix délibérative en exercice : 5 / présents :4/ votants : 4.

Date de la convocation : 7 novembre 2014.

~~~~~  
**RAPPORT N°068/BUR – 11/14**

**OBJET : Attribution du marché n°2014-11 passé sur appel d'offres ouvert relatif à la conclusion d'un contrat d'assurance « Risques statutaires »**

Le Service départemental d'incendie et de secours du Tarn a lancé, mi-juillet, une procédure globale sur appel d'offres ouvert pour le renouvellement de ses contrats d'assurances.

Début septembre, la CAO a été réunie et a déclaré infructueux le lot n°6 de cette procédure relatif au contrat « Risques statutaires », les trois candidats s'étant positionné sur ce lot ne répondant pas à la prestation supplémentaire éventuelle n°3 rendue obligatoire par le règlement de la consultation.

Une nouvelle consultation a ainsi été publiée ; la date limite de réception des offres était le 22 octobre 2014 à 17h00. Deux offres ont été reçus dans les délais.

La CAO réunie le 14 novembre 2014 à 9h00 a agréé l'ensemble des candidatures et a attribué ce marché à l'assureur **MONCEAU par l'intermédiaire du cabinet FRAND** (offre de base + PSE Maladie ordinaire PATS Franchise 30 jours), pour un **montant provisionnel de 93.387,24 € TTC**.

Les membres du Bureau du conseil d'administration sont informés :

- du choix de la CAO du 14 novembre 2014 concernant l'attribution de ce marché.

.../...

Le Bureau du conseil d'administration,

après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à signer les pièces afférentes à ce marché.

Pour extrait certifié conforme,  
Le président du Conseil d'Administration,



Michel BENOIT

Certifié exécutoire compte-tenu de la réception en Préfecture  
le **20 novembre 2014**  
et de la publication-notification du **21 novembre 2014**

***La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ou de publication.***

**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DU TARN**

15, rue de Jautzou - 81012 ALBI CEDEX 09  
**Tél** 05-63-77-35-18 **Fax** 05-63-77-35-98  
**Courriel** direction.etat-major@sdis81.fr

[www.sdis81.fr](http://www.sdis81.fr)  
SAPEURS-POMPIERS DU TARN  
Engagement - Cohésion - Efficacité